Informations de base

2001/2068(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Implants mammaires en silicone **Subject** 4.10.09 Condition et droits de la femme 4.20.01 Médecine, maladies	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
PETI Pétitions	FOURTOU Janelly (PPE-DE)	22/03/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs	STIHLER Catherine (PSE)	22/02/2000
FEMM Droits de la femme et égalité des chances	THEORIN Maj Britt (PSE)	14/09/2000

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/04/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/05/2001	Vote en commission		Résumé
29/05/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0186/2001	
12/06/2001	Débat en plénière		
13/06/2001	Fin de la procédure au Parlement		
28/02/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2068(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative

Base juridique	Règlement du Parlement EP 233-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PETI/5/14611

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0186/2001	29/05/2001	

Implants mammaires en silicone

2001/2068(INI) - 13/06/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 422 voix pour, 70 contre et 22 abstentions, le rapport d'initiative de Mme Janelly FOURTOU (PPE/DE, F), le Parlement européen se rallie entièrement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Parmi les principales demandes du Parlement européen dans ce contexte, on rappelera notamment l'interdiction des implants mammaires à des fins esthétiques chez les patientes de moins de 18 ans et la mise en oeuvre de dispositions strictes pour toute législation à venir dans ce domaine. À noter en outre, la nécessité soulignée par la plénière de renforcer les programmes de recherche scientifique et clinique sur les taux de rupture des implants (la rupture se produit dans 5 à 51% des cas, selon les études) et sur les effets éventuels sur la santé des enfants de femmes ayant reçu des implants.